
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-troisième séance – Samedi 15 décembre 2018, à 20 h 35

Présidence de M. Eric Bertinat, président

La séance est ouverte à 20 h 35 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *MM. Guillaume Barazzone* et *Rémy Pagani*, conseillers administratifs, *Stéphane Guex* et *Antoine Maulini*.

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan*, maire, *M^{mes} Sandrine Salerno*, vice-présidente, et *Esther Alder*, conseillère administrative.

CONVOCATION

Par lettre du 4 décembre 2018, le Conseil municipal est convoqué en séances extraordinaires dans la salle Obasi (OMM) pour samedi 15 décembre 2018 à 8 h, 10 h, 15 h 30, 18 h et 20 h 30, pour lundi 17 décembre 2018 à 17 h 30 et 20 h 30 et pour mardi 18 décembre 2018 à 0 h, 2 h, 4 h, 6 h et 8 h.

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Je vous prie de noter que M. Rémy Pagani sera absent ce soir. Il ne me semble pas que nous l'ayons fait, mais il y a lieu de lui présenter toutes nos condoléances suite à la perte de sa mère survenue mardi dernier. L'enterrement a eu lieu cette semaine et c'est en famille qu'il reste ce soir. Voilà pourquoi il n'est pas des nôtres pour terminer ce soir – du moins je l'espère – ce budget.

Egalement une remarque pour celles et ceux qui sont intéressés de déposer des amendements pour le troisième débat: vous pouvez déjà prendre de l'avance en les déposant dès à présent auprès de M^{me} Marie-Christine Cabussat, afin qu'on puisse en établir la liste. Cela étant, avant de parler du troisième débat, il nous faut terminer le deuxième débat. Il nous reste l'amendement 31 à traiter. Je vous rappelle que l'amendement 30 a été retiré.

4. Rapport général de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget 2019 (PR-1310 A)¹.

Suite du deuxième débat

Département de la cohésion sociale et de la solidarité (suite).

Page 26, Service 5008, politique publique 34, Sports et loisirs, groupe de comptes 36, Charges de transfert.

(Page 11 des subventions.)

Le président. Nous poursuivons à présent l'examen des amendements concernant le département de la cohésion sociale et de la solidarité. L'amendement 31 est déposé par M^{me} Maria Pérez, d'Ensemble à gauche. Il demande une nouvelle subvention d'un montant de 250 000 francs destinée aux maisons de quartier. Madame Pérez, souhaitez-vous prendre la parole? Non? Alors, Madame Ecuyer, à vous la parole.

M^{me} Hélène Ecuyer (EàG). La situation des maisons de quartier est très problématique, c'est un fait. Elles ne sont ni assez nombreuses ni assez grandes et manquent de personnel. Il est pourtant important d'avoir suffisamment de maisons de quartier permettant d'accueillir des enfants et des jeunes, afin qu'ils ne restent pas dans les rues en dehors des heures d'école et puissent bénéficier d'activités qui correspondent à leur âge. Prenez par exemple la Maison de quartier des Asters à la Servette: cela fait vingt ans qu'elle est trop petite, qu'elle manque de personnel et que de nombreux enfants ne peuvent pas y être inscrits. Nous vous proposons donc cet amendement afin de remédier à ce type de situations et vous demandons de voter en faveur de cet investissement pour l'avenir. En effet, les enfants encadrés dans une maison de quartier font moins de bêtises par la suite.

M^{me} Maria Pérez (EàG). Cette demande de subvention s'inscrit dans une volonté du groupe Ensemble à gauche de soutenir une politique de proximité. Alors que l'Entente élargie s'intéresse aux chevaux, de notre côté nous avons envie de nous concentrer sur les humains et plus particulièrement sur les citoyennes et les citoyens de la Ville de Genève. Notre ville subit actuellement un phénomène de densification et devient un pôle attirant pour de nombreuses

¹ Rapport, 3989.

personnes qui décident de s'y installer, avec pour résultat de nouveaux quartiers qui émergent ou se développent. Je pense par exemple à la Jonction ou à Vieusseux (*commentaire*), qui est le quartier de M. Sormanni, donc il sait exactement de quoi je veux parler. Leurs maisons de quartier respectives doivent faire face à un nouvel afflux d'habitants qui pourraient souhaiter accéder à différentes prestations. Or, le manque de moyens ne leur permet pas de répondre à ces nouveaux besoins, c'est pourquoi elles doivent souvent renoncer à déployer certaines activités qui permettraient de faire du lien entre les habitants et à les offrir au plus grand nombre, c'est-à-dire à des personnes qui ne pourraient pas se payer des camps de cheval ou des cours de tennis.

On nous dit qu'il n'y a pas de projet précis visé par la subvention proposée dans cet amendement, mais il y en a. Outre les projets auxquels on renonce aujourd'hui, il y a de nouvelles maisons de quartier qui vont ouvrir et qu'il faudra bien sûr doter; je pense notamment à la ferme Menut-Pellet. Par ailleurs, les moyens sont, me semble-t-il, insuffisants à la Maison de quartier de Champel, sans parler du quartier du Petit-Saconnex qui n'en a même pas. Face aux besoins, cette subvention serait en réalité assez modeste. En commission des finances il a également été dit qu'une telle subvention était une fausse bonne idée, que c'était prématuré et, je le répète, qu'il n'y avait pas de projet. Or, des projets, il y en a à foison! Il s'agit donc ici de rajouter au budget du département de la cohésion sociale et de la solidarité une ligne de subvention que les services de M^{me} Alder pourraient utiliser selon leurs besoins, à la fois pour doter des nouvelles maisons de quartier et en soutenir d'autres. Il faut que les choses soient claires: il n'est pas question de réallouer des moyens qui existent déjà et de priver des maisons de quartier qui aujourd'hui font un excellent travail, mais plutôt d'octroyer des moyens supplémentaires en réponse à la densification actuelle de notre ville.

M^{me} Jannick Frigenti Empana (S). Nous sommes donc saisis de cette demande de subvention de 250 000 francs à l'intention des maisons de quartier. Pour le Parti socialiste, il est difficile de se positionner à ce sujet, car nous sommes en faveur de la cohésion sociale, nous notons également les inégalités qui traversent les quartiers et nous questionnons sur les besoins... (*Brouhaha.*) Monsieur le président, est-ce que je peux vous demander de faire en sorte qu'il y ait moins de bruit, car je dois avouer que je parle dans un brouhaha assez pénible...

Le président. Vous avez parfaitement raison, Madame la conseillère municipale. Une fois encore, je vous demande de tenir vos discussions à l'extérieur de la salle. Nous entendons parfaitement toutes vos conversations, ce qui est gênant. Merci. Madame Frigenti Empana, vous pouvez reprendre...

M^{me} Jannick Frigenti Empana. J'étais en train de dire que le Parti socialiste est en faveur de la cohésion sociale, qu'il relève des inégalités criantes dans une ville dont la richesse et la croissance ne profitent pas à toutes et tous et qu'il observe effectivement de réels besoins dans les quartiers. Néanmoins, nous nous questionnons sur l'affectation de ces 250 000 francs. D'un côté, M^{me} Ecuyer, vous transmettez, Monsieur le président, nous parle des besoins de la Maison de quartier de la Servette, dont les locaux seraient trop petits. Est-ce que le montant de cette subvention serait donc destiné à agrandir les locaux de la Servette? Nous ne comprenons pas bien. De l'autre côté, M^{me} Pérez, vous transmettez une nouvelle fois, Monsieur le président, évoque plusieurs quartiers de la ville.

Par conséquent, nous souhaiterions inviter nos collègues à mener une réflexion plus approfondie ensemble, afin de pouvoir déposer au Conseil administratif en 2019 une demande construite relative à des prestations que nous pourrions déterminer lors de discussions communes. Cette demande serait ainsi plus précise qu'une subvention proposée à la va-vite destinée à toutes les maisons de quartier, sans pour autant savoir dans quel but et selon quels critères elle serait distribuée. Aujourd'hui, tout cela est un peu vague, raison pour laquelle, Monsieur le président, nous ne soumettrons pas cette demande de subvention de 250 000 francs.

M^{me} Laurence Corpataux (Ve). Les Verts sont favorables à l'ajout d'une nouvelle subvention de 250 000 francs destinée aux maisons de quartier, car il est essentiel que tous les habitants et toutes les habitantes de la ville de Genève aient facilement accès à des espaces de rencontre, de loisirs et de culture dans l'ensemble des quartiers de la ville. De nouvelles maisons de quartier vont bientôt voir le jour – je répète ce qu'a dit Ensemble à gauche –, à savoir à la ferme Menut-Pellet et au Manège en Vieille-Ville. D'autres endroits de la ville tels que le Petit-Saconnex manquent quant à eux de maisons de quartier. Pour ce qui regarde la répartition du montant de la subvention, les Verts font confiance à la magistrate Esther Alder pour qu'elle soit faite au mieux entre les différentes maisons de quartier, dans la mesure où ses services connaissent bien leurs besoins respectifs, notamment grâce aux récents forums sociaux de quartier où tous les habitants étaient invités à définir les besoins et les objectifs de leur maison de quartier. Ces besoins étant variables, ils dépendent des projets d'animation diversifiés de chaque quartier et sont aussi liés aux lieux, aux demandes des usagers et des habitants, ainsi qu'aux autres structures de loisirs et de rencontres existant ou non dans le quartier. Pour nous, il est donc très important que la répartition de la subvention soit aux mains de la magistrate, qui bénéficie d'une vue d'ensemble de la situation des maisons de quartier sur le territoire de la Ville.

M. Thomas Zogg (MCG). Avant toute chose, j'aimerais vous dire que notre drapeau est à l'envers – je le vois depuis ici et ce n'est pas très agréable...

Le président. Nous prenons bonne note de votre remarque, Monsieur Zogg.

M. Thomas Zogg. S'agissant de cette proposition d'Ensemble à gauche, j'ai encore une fois l'impression, comme cela a déjà été plusieurs fois le cas ce soir, qu'on marche sur la tête et qu'on utilise ses pieds pour réfléchir. Il est assez détestable de voir que des montants de ce type-là sont proposés en bloc (*remarque*)... Voilà, on ne sait pas ce qu'on veut en faire, on nous dit laisser le soin aux magistrats de décider de la répartition de la subvention, alors que ce n'est pas de cette manière qu'il faut procéder.

Je peux comprendre et partager les raisons derrière cette subvention, car on observe effectivement un manque évident d'infrastructures en Ville de Genève. Certains quartiers comme le Petit-Saconnex n'ont même pas une maison de quartier – cela a été souligné par ma préopinante des Verts –, c'est pourquoi il serait préférable de soumettre des propositions séparées à ce plénum pour ensuite les envoyer dans les commissions concernées, qui les étudieront à leur tour avec soin. C'est ainsi qu'il faut procéder, certainement pas en votant un projet de subvention par-dessus la jambe, sans savoir où ira l'argent. Le Mouvement citoyens genevois sera bien évidemment prêt à considérer toutes les propositions qui iront dans ce sens, pour autant qu'elles soient détaillées de manière claire et contiennent des estimations, afin qu'on puisse savoir dans quels quartiers les besoins pour ce type d'infrastructures sont les plus importants. En attendant et en l'état, nous ne voterons pas cette subvention de 250 000 francs, c'est exclu. Nous vous remercions par avance de faire de même.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, sur le principe je suis tout à fait d'accord avec la nécessité d'augmenter la dotation dédiée aux maisons de quartier. En commission des finances, je vous avais fait part des demandes réitérées que nous recevons pour le quartier du Petit-Saconnex, pour lequel des contacts avec mon collègue Rémy Pagani sont d'ailleurs en cours, car une bâtisse qui pourrait servir de maison de quartier a été identifiée. Pour que cela se fasse, nous avons demandé aux intéressés de se constituer en association et de se faire reconnaître par la Fédération des centres de loisirs et de rencontres (FCLR). En parallèle, la dotation en postes supplémentaires sera aussi prochainement nécessaire à la ferme Menut-Pellet. Par ailleurs, s'agissant de ces maisons de quartier, j'entends aussi la nécessité d'avoir une vue d'ensemble des différents besoins.

Cela étant, il y a une chose à laquelle je m'oppose: c'est de déshabiller Pierre pour habiller Jean – permettez-moi l'expression –, car il a été dit en commission que certaines maisons de quartier disposaient de dotations importantes par rapport à d'autres qui avaient moins de moyens financiers. Je considère que nous devons

étudier les besoins avant de définir les projets. Un autre élément important que j'aimerais évoquer ici concerne l'évolution des besoins des familles, qui fait état de la nécessité de mettre en place et surtout de soutenir des accueils de jour pendant les vacances scolaires. Les camps de vacances sont moins prisés que par le passé, la demande change et nous devons en tenir compte dans notre étude. Maintenant, compte tenu de l'état du budget qu'il ne faudrait pas péjorer, je vous rends attentifs au risque de devoir compenser cette nouvelle subvention en fonction des décisions prises par ce plénum.

M. Rémy Burri (PLR). Je suis désolé d'intervenir après la magistrate, Monsieur le président, mais ses propos me font malheureusement douter, car malgré une augmentation des besoins relatifs aux maisons de quartier, le Parti libéral-radical n'était pas entré en matière en commission des finances pour augmenter leurs dotations. Pourtant, dans certains quartiers la demande est flagrante et cruelle depuis de nombreuses années, au Petit-Saconnex en tout cas, mais aussi dans d'autres quartiers de la ville. Au cours des auditions qui avaient eu lieu en commission, j'avais en effet cru comprendre qu'en l'état il n'y avait pas de projet finalisé et qu'en l'occurrence le projet de la ferme Menut-Pellet était déjà financé dans ce projet de budget. Cependant, j'entends désormais la magistrate nous dire que ce n'est peut-être pas le cas. Je trouverais un peu cocasse qu'on soit prêts à ouvrir une maison de quartier à Menut-Pellet, sans être prêts à couvrir ses besoins en termes de personnel.

Cela étant, je me réjouis d'entendre que du côté du Petit-Saconnex une association est en voie de reconnaissance auprès de la Fédération des centres de loisirs et de rencontres et s'investisse pour la création d'une maison de quartier, parce que les projets de ce type doivent d'abord être portés de façon citoyenne avant d'être portés par le Conseil administratif ou le Conseil municipal. Par contre, il est vrai qu'au Petit-Saconnex il s'agissait d'un problème de locaux, mais d'après les propos tenus par la magistrate je crois comprendre qu'une solution est en train d'être trouvée, c'est pourquoi cette demande de nouvelle subvention pourrait alors effectivement avoir du sens. Avant que nous passions au vote, j'aimerais bien que vous preniez la peine, Madame la magistrate, vous transmettez, Monsieur le président, de nous dire si un projet au Petit-Saconnex risque de voir le jour en 2019 et aurait besoin de financement, et si oui ou non le financement nécessaire a été prévu pour la maison de quartier de Menut-Pellet.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Je répète mes propos de tout à l'heure: s'agissant des moyens financiers supplémentaires pour les maisons de quartier, il est vrai que les demandes sont récurrentes et je m'en étais expliquée. C'était d'ailleurs vous-même, Monsieur Burri, qui m'aviez posé la question et

aviez justement fait état de budgets plus importants pour certaines maisons de quartier que pour d'autres... enfin, je ne répéterai pas ce que j'ai déjà dit auparavant. Maintenant, pour ce qui concerne 2019, je dirai que nous n'avons pas d'urgences; l'évolution au Petit-Saconnex est toute récente, j'ai vu passer un courrier à ce sujet qui m'était adressé en copie, mais qui s'adressait aux services de M. Pagani au sujet d'une maison potentielle. Je pourrais vous en dire davantage en commission, si vous le souhaitez. Avant toute chose, il faut que les habitants se constituent en association afin de pouvoir gérer cette maison de quartier, puisque cette proposition émane de la société civile. Il est donc nécessaire de se faire reconnaître par la fédération dans un premier temps, pour ensuite avancer étape par étape dans le processus. Pour ce qui est de la ferme Menut-Pellet, je ne sais pas exactement à quel moment elle sera terminée, puisque mon collègue Rémy Pagani n'est pas à côté de moi en ce moment et qu'il en est excusé. Cela étant, la situation devrait pouvoir être maîtrisée. Vous savez aussi qu'un poste devait potentiellement être cofinancé par la Ville de Vernier, cependant cette dernière se trouve également en difficulté financière. Voilà donc la situation actuelle dans le cadre de la ferme Menut-Pellet.

En ce qui concerne les besoins des familles, on se rend encore une fois compte – et là c'est le Groupe de liaison genevois des associations de jeunesse (GLAJ-GE) qui se fait l'écho de ces besoins-là – qu'il faut des financements supplémentaires. A l'instar de ce que nous faisons pour les colonies de vacances, c'est-à-dire de financer le séjour des enfants qui vivent en Ville de Genève, il faut aussi que nous puissions financer des séjours à la journée pendant les vacances scolaires, car parfois les familles préfèrent ce mode d'accueil par rapport à celui des camps de vacances. Voilà ce que j'ai à dire en l'état. Je pense cependant qu'il ne faut pas péjorer davantage le budget, parce que nous serons alors vraiment en difficulté pour le compenser. Si vous le souhaitez, nous pourrions travailler davantage sur cette question courant 2019, en auditionnant tous les partenaires associatifs, et les projets concernés, s'agissant des nouveaux quartiers. Je pense également à Praille-Acacias-Vernets, où là encore la nécessité d'équipements tels que des maisons de quartier devra être considérée bientôt. Quant au quartier des Eaux-Vives, les choses sont également amenées à changer.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 56 non contre 15 oui (1 abstention).

Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Page 26, Service 5008, politique publique 34, Sports et loisirs,

groupe de comptes 36, Charges de transfert.

(Page 11 des subventions.)

Le président. Nous passons à l'amendement 31.1, déposé par Ensemble à gauche, demandant une subvention de 200 000 francs pour l'accueil d'enfants et d'adolescents en centre aéré réalisé par des maisons de quartier, uniquement destiné à l'augmentation des places d'accueil. Madame Ecuyer, à vous la parole.

M^{me} Hélène Ecuyer (EàG). Lorsque je me suis exprimée précédemment, je me suis mélangé les pinceaux avec cet amendement-ci, étant donné que les deux concernent les maisons de quartier. Ici, l'amendement concerne donc bien l'accueil des enfants en maison de quartier, qui est actuellement insuffisant. C'est pourquoi il serait vraiment utile d'augmenter le nombre de places disponibles, tout en sachant que les maisons de quartier ne sont pas forcément extensibles. Par conséquent, le problème est double: d'une part au niveau de l'encadrement des enfants, et d'autre part au niveau des locaux à disposition.

M^{me} Maria Pérez (EàG). Je remercie la magistrate Esther Alder d'avoir pris la parole pour présenter la problématique en ce qui concerne l'accueil des enfants à la journée. Ce type d'accueil est aujourd'hui de plus en plus souhaité par les familles, mais les maisons de quartier manquent de places. Pourquoi préférer ce système d'accueil et avoir déposé un amendement dans ce sens, plutôt que de simplement demander une ligne de subvention supplémentaire destinée aux camps de vacances, par exemple ceux organisés par le Centre social protestant ou d'autres organismes? Parce que les places à la journée en maison de quartier sont nettement moins chères. Il faut bien se rendre compte que dans une famille, lorsque le père ou la mère travaille – voire les deux pères ou les deux mères –, qu'on n'a pas de soutien familial à proximité et qu'on n'a pas les moyens d'arrêter de travailler pendant les vacances, il faut pouvoir occuper les chérubins et les placer quelque part pendant en tout cas un mois. Actuellement, les places d'accueil à la journée les moins chères proposées par des organismes non subventionnés coûtent environ 270 francs la semaine. Ça, c'est quand vous avez un enfant, quand vous en avez deux, vous multipliez ce prix par deux. Parfois ça coûte encore plus cher et ça peut atteindre 400 ou 500 francs la semaine. Ces budgets sont extrêmement lourds pour la classe moyenne – à laquelle certains dans cet hémicycle sont très attachés – voire inaccessibles pour des familles plus modestes.

Les places en maison de quartier sont quant à elles privilégiées, car elles coûtent environ 70 francs la semaine et par enfant. Conformément à la tarification dégressive, c'est même moins cher pour deux enfants. Il faut savoir que la Ville de Genève subventionne les colonies de vacances à la nuitée pour un montant de 12 francs par enfant et par nuit, cependant l'accueil à la journée n'est absolument pas subventionné. De ce fait, un manque se fait sentir et la demande augmente de la part de familles qui ne peuvent pas se payer des structures à 250 francs la semaine ou plus. A cela s'ajoute une demande vis-à-vis des maisons de quartier qui ne peuvent pas accueillir les enfants plus d'une semaine, ou qui parfois ne peuvent carrément pas les recevoir à cause de listes d'attente faramineuses. Enfin, M^{me} Ecuyer a parlé de l'exiguïté des lieux, mais ce n'est pas seulement un problème de lieu. C'est également un problème de moyens. Certaines maisons de quartier ont peu de moyens et...

Le président. Madame Pérez, il vous faut conclure...

M^{me} Maria Pérez. Oui... Et font de l'accueil à la journée seulement pendant un mois en été, renonçant par exemple durant les vacances de février. Il y a donc de très nombreux besoins à combler. Personnellement, je fais confiance à M^{me} Alder...

Le président. Quatre minutes, Madame Pérez.

M^{me} Maria Pérez. ... pour savoir quelle est la meilleure affectation de cette ligne, que je vous prie d'accepter.

M^{me} Jannick Frigenti Empana (S). Le Parti socialiste rejoint l'analyse faite par M^{mes} Alder et Pérez concernant le manque de places d'accueil de jour pour les enfants en dehors des périodes scolaires. Cependant, l'amendement tel que proposé ne précise rien de plus qu'«un accueil d'enfants et d'adolescents en centre aéré réalisé par des maisons de quartier, uniquement destiné à l'augmentation des places d'accueil». Il n'est pas indiqué pour quelles périodes ces places d'accueil sont demandées; est-ce que c'est pour le mercredi, pour le week-end ou pour les vacances? Ce que nous savons, qui a été identifié et dit par M^{me} Alder, c'est qu'il manque des places d'accueil pendant les vacances scolaires. Effectivement, jusque-là il y avait le fameux Service des loisirs de la jeunesse du Département de l'instruction publique, qui proposait des activités à la journée à toute une tranche d'enfants. Ce service a été clos et la partie Passeport-Vacances a été déléguée à

Pro Juventute. Il est vrai que de réels besoins existent, on sait que les familles n'ont désormais plus tant envie d'envoyer leurs enfants en colonie, comme nous les avons peut-être nous-mêmes pratiquées – c'est-à-dire de partir à la semaine ou pour deux semaines en dormant sur place. Aujourd'hui, les parents privilégiés et préfèrent un accueil à la journée.

Toutefois, cette demande de subvention supplémentaire de 200 000 francs n'est à nouveau malheureusement pas suffisamment concrète. Nous proposons donc, et nous rejoignons en cela M^{me} Alder, de travailler ensemble l'an prochain à l'élaboration d'une vraie proposition, à l'aide d'une analyse et d'une concertation avec les maisons de quartier. Savons-nous si les maisons de quartier ont réellement envie et les possibilités ainsi que l'organisation à disposition pour s'occuper de centres aérés à la journée de cette manière? Ce que nous savons en revanche, c'est qu'il y a également d'autres acteurs de terrain qui s'occupent de ce type d'accueil pour les enfants, par exemple le Centre social protestant et toutes sortes d'organisations qui seraient peut-être aussi intéressées. Par conséquent, nous proposons qu'un vrai travail de fond soit réalisé l'an prochain et nous vous remercions d'accompagner cette démarche, c'est pourquoi nous ne soutiendrons pas cet amendement. Il faut également relever que toutes les sommes que nous ajoutons à ce projet de budget – par exemple si cet amendement de 200 000 francs est voté – devront être compensées ailleurs.

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Je cède la parole à M. Sormanni.

M. Daniel Sormanni (MCG). Je renonce.

Le président. Merci, Monsieur Sormanni. Je cède alors la parole à M^{me} Corpataux...

M^{me} Laurence Corpataux (Ve). Qui ne renonce pas, mais sera tout de même assez brève. Les Verts reconnaissent les besoins existants afin de développer l'accueil de jour des enfants durant les vacances scolaires, tels que relayés par mes différentes préopinantes. Il est important de répondre à la demande des familles de la manière la plus adéquate et donc essentiel de prendre le temps de réfléchir aux meilleurs moyens d'y arriver, car agir dans l'urgence ne sert à notre avis à rien. Pour les Verts, il est impératif de répondre à toute une série de questions afin d'éviter de dépenser de l'argent dans le vide. Ces questions rejoignent celles exprimées préalablement par M^{me} Frigenti Empana, à savoir:

quels sont les besoins en journée par enfant et par quartier? Les maisons de quartier sont-elles partantes pour développer cette prestation? Quel est le coût de ce développement? Est-ce que des organismes tels que la Croix-Rouge jeunesse, Caritas Genève, le Centre protestant de vacances (CPV) ou le Mouvement de la jeunesse suisse romande (MJSR) seraient intéressés à développer l'accueil en journée, avec quels moyens et quels coûts pour eux? Dans l'attente de ces réponses, les Verts refusent l'amendement proposé.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 65 non contre 8 oui.

Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Page 26, Service 5007, politique publique 57, Aide sociale et domaine de l'asile, groupe de comptes 36, Charges de transfert. (Page 11 des subventions.)

Le président. Nous arrivons au dernier amendement de ce deuxième débat, le N° 32, proposé par M^{me} Hélène Ecuyer, MM. Emmanuel Deonna et Tobias Schnebli, intitulé «nouvelle subvention en soutien à la création de logements pour migrants et réfugiés», pour un montant de 200 000 francs. Madame Ecuyer, vous avez la parole.

M^{me} Hélène Ecuyer (EàG). Cette somme est destinée à créer des structures d'accueil pour les réfugiés et les migrants qui arrivent, mais qu'on ne sait comment et où accueillir par manque de personnel et de structures nécessaires. Les différents projets cherchant des lieux pour construire des pavillons ou des containers, comme disaient certains, n'ont pas abouti ou sont encore en discussion. Il me semble qu'il est urgent d'avoir quelque chose pour ces personnes qui sont complètement déboussolées lors de leur arrivée et qu'il est important d'accueillir dans de bonnes conditions.

M. Emmanuel Deonna (S). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à l'heure des *fake news*, du populisme et de la criminalisation de la solidarité, nous devons défendre la démocratie et l'Etat de droit. Nous devons agir pour que Genève reste une arène incontournable des négociations multilatérales. Pour cela, comme nous l'avons dit tout à l'heure, il faut soutenir les conditions d'accueil des organisations internationales et des organisations non gouvernementales, soutenir la solidarité internationale et la coopération au développement, mais aussi assumer notre tradition de ville

d'accueil. En Suisse, comme dans beaucoup d'autres pays du monde, les communes représentent la structure institutionnelle la plus proche des administrés. Les communes peuvent donc répondre le mieux aux demandes des habitantes et des habitants des territoires et en particulier aux besoins des populations migrantes qui, comme on le sait, affluent pour la très grande partie d'entre elles vers les villes. Avec les autres municipalités de Suisse, Genève doit s'engager davantage que ce qu'elle fait déjà pour diminuer les obstacles administratifs, pour intégrer rapidement les réfugiés sur le marché du travail et dans la société, pour encourager la cohabitation entre toutes les communautés culturelles, pour mettre à disposition des hébergements en surface et pour promouvoir la cohésion sociale entre les populations dans les quartiers.

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, l'amélioration de l'offre en matière d'intégration des réfugiés implique des ressources financières supplémentaires. Une Ville comme Genève doit d'une part demander au Canton et à la Confédération d'accorder plus de moyens au domaine de l'intégration, et d'autre part elle doit elle-même montrer la voie en améliorant les conditions d'accueil et d'accompagnement des migrants à Genève. Aujourd'hui, ces conditions sont en train de changer, notamment avec l'opération Papyrus de régularisation des sans statut légal, qui a permis à plusieurs centaines de personnes sans statut d'être régularisées. Cela a eu pour effet d'engorger les permanences des associations des syndicats et des œuvres d'entraide, et d'augmenter leur charge de travail. Ainsi par exemple, le volume de travail du collectif de soutien aux sans-papiers a beaucoup augmenté. Le Centre suisse pour la défense des droits des migrants doit quant à lui réaliser un nombre croissant de recours adressés à la Cour européenne des droits de l'homme ou au Comité contre la torture des Nations unies. Cette association emploie des experts et des praticiens de premier plan du droit international, du droit suisse, du droit des migrants et des réfugiés. Ce centre s'est récemment illustré en obtenant l'annulation du renvoi d'un requérant d'asile érythréen par le Comité onusien contre la torture. Cela étant, au jour d'aujourd'hui, le Centre suisse pour la défense des droits des migrants ne bénéficie d'aucun soutien ni du Canton ni de la Ville de Genève.

En résumé, comme l'a dit ma préopinante d'Ensemble à gauche, Madame Ecuyer, cet amendement vise à soutenir la Fondation Genève – cité de refuge, pour le logement des migrants, mais aussi à soutenir les efforts conjoints de tous les départements de l'administration dans l'hébergement des migrants, tout en augmentant les subventions ou en accordant de nouvelles subventions et de nouveaux soutiens aux associations engagées dans la défense et l'intégration des migrants.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je passe la parole à M. Sormanni. Par conséquent, la demande de parole de M. Pastore tombe. Monsieur Sormanni, à vous la parole.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, une fois de plus, voilà un amendement qui est complètement inconséquent. Je rappelle que la tâche d'accueil des migrants et des réfugiés est fédérale et déléguée aux cantons, ce n'est pas une tâche communale. Tout à l'heure, nous avons eu droit à tout un panégyrique pour dire que ce n'était pas la tâche de la Ville et qu'il fallait s'adresser au Canton pour d'autres subventions. Maintenant, comme par hasard, et parce que ça vous arrange, la question des migrants devient une tâche communale. Une fois de plus, c'est parce qu'il s'agit de vos petits copains et que vous avez envie de les subventionner. Eh bien, non! C'est le travail du Canton, d'ailleurs en partie financé par la Confédération. Ce n'est pas la tâche des communes, c'est pourquoi nous dirons non à cet amendement.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je passe la parole à M. Tobias Schnebli, non sans lui rappeler qu'il dispose de trois minutes.

M. Tobias Schnebli (EàG). Même si je parle au nom de mon groupe et non comme signataire?

Le président. Monsieur Schnebli, vous êtes signataire.

M. Tobias Schnebli. D'accord, étant donné qu'une signataire a déjà parlé, je rebondis sur ce que je viens d'entendre: il se trouve que les capacités d'accueil et de logement des migrants ainsi que des réfugiés doivent aussi être prises en charge par les communes, ne serait-ce que par la mise à disposition de terrains ou d'infrastructures, parce qu'après la Confédération et les cantons c'est finalement dans les communes que les logements sont concrètement installés. J'ai déjà rappelé que dans ce Conseil municipal des votes ont à plusieurs reprises demandé davantage d'humanité et une plus grande capacité d'accueil, afin de faire face aux drames qui nous touchent marginalement et qui nous enrichissent grâce à la diversité culturelle à laquelle nous sommes confrontés lors de l'accueil de migrants. C'est utile de le souligner. Un de mes préopinants de l'Union démocratique du centre a d'ailleurs rappelé l'intérêt d'intégrer des personnes qui contribuent par la suite au bien-être de leurs pays en renvoyant une partie de l'argent qu'ils gagnent ici. C'est un aspect à ne pas négliger.

Il s'agit ici de poser une base pour que des projets actuellement bloqués, comme celui situé à côté de la poste de Montbrillant, puissent démarrer. Ce sont des petits projets, car ce n'est pas avec 200 000 francs qu'on crée Dieu sait combien de logements. Cependant, ce sont des coups de pouce que la Ville peut mettre

à disposition bon an, mal an, pour initier des projets, augmenter des capacités ou des infrastructures et répondre aux besoins qui, vous le verrez, vont continuer de se présenter. En effet, on a beau essayer de bloquer la traversée de la Méditerranée de toutes les manières, c'est dans des conditions dramatiques que des centaines de milliers de personnes tentent encore presque chaque mois de fuir la misère et les guerres. On ne peut pas fermer les yeux devant ces drames. Ainsi, prévoir au budget de la Ville des sommes minimales comme celle-ci permet de prendre nos responsabilités en matière d'accueil de personnes qui cherchent refuge et de montrer que nous considérons cette question en y apportant un début de réponse. Je vous remercie par conséquent de voter en faveur de cet amendement.

M^{me} Laurence Corpataux (Ve). Mesdames et Messieurs, pour les Verts il est important que Genève, ville dépositaire des droits humains, se donne les moyens d'accueillir les migrants. Souvent, les parcours de vie difficiles de la grande majorité de ces personnes et les conditions de voyage souvent précaires précédant leur arrivée à Genève ont gravement nui à leur santé. Il est essentiel pour nous de leur proposer des conditions de vie dignes, qui leur permettent de reprendre pied. La mise à disposition de logements ainsi que l'accompagnement socio-sanitaire par du personnel formé de la Ville ou d'associations actives et expertes dans le domaine de l'accueil des migrants sont une nécessité. Cela permettrait d'éviter une détérioration de l'état de santé de ces personnes très vulnérables et d'améliorer leur insertion sociale et professionnelle. Je me permets de rappeler qu'en sa qualité de membre de l'Union des villes suisses, la Ville de Genève s'est engagée pour une politique sociale diminuant les obstacles administratifs et améliorant l'insertion sociale et professionnelle des réfugiés. Elle s'est en outre engagée à encourager la cohabitation entre les différentes communautés culturelles et à promouvoir la cohésion sociale dans les quartiers. Vous l'aurez donc compris, les Verts sont favorables à cet amendement.

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Comme l'a rappelé M. Sormanni, il est vrai que la construction de logements pour les migrants est une tâche qui incombe avant tout au Canton et plus encore à la Confédération. Cela étant, j'aimerais rappeler ici que c'est tout de même le Parti libéral-radical qui a permis de mettre en application en Ville de Genève le financement de l'accueil des sans-abris à l'année. Enfin, pour revenir sur cet amendement concernant la création de logements pour migrants, j'aimerais également rappeler qu'en février de cette année ont démarré dans la campagne Rigot, au cœur de la Genève internationale, les travaux de construction d'un immense foyer pour migrants. Il s'agit de la première réalisation concrète de la *task force* mise sur pied par le Canton en juin dernier afin de trouver des solutions décentes pour loger les requérants d'asile. L'aide de la Confédération intervient aussi dans ce projet aux côtés du Canton, en vue d'une ouverture courant 2019.

Actuellement, il serait donc peut-être plus sage de penser aux Genevois, qui eux aussi ont de la peine à se loger. N'oublions pas que cette grande construction est en train d'être réalisée pour les migrants, que par ailleurs ce n'est pas le travail des communes, que la Confédération participe à ce projet, tout comme le Canton. C'est la raison pour laquelle le Parti libéral-radical refusera cet amendement.

M. Pierre Scherb (UDC). L'Union démocratique du centre refuse également cet amendement car, comme M^{me} Rouillet vient de le rappeler, cette tâche relève surtout de compétences cantonales et fédérales. La Ville de Genève fait donc déjà assez pour les migrants et elle ne peut s'engager au-delà de ses capacités financières. L'engagement de la Ville pour la politique sociale que M^{me} Corpataux a mentionné précédemment, vous transmettez, Monsieur le président, n'est pas valable dans la mesure où justement la Ville ne peut pas aller au-delà de ses capacités financières. Qui plus est, comme également relevé par M^{me} Rouillet, un énorme immeuble est en train d'être construit à côté de l'Opéra de Nations pour l'accueil des migrants et répond déjà plus qu'entièrement à la demande contenue dans cet amendement. Par conséquent, nous le refuserons.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 39 non contre 33 oui.

Le budget du département de la cohésion sociale et de la solidarité, pages 23 à 26.

Le président. Je vous annonce que nous avons terminé de traiter le budget du département de la cohésion sociale et de la solidarité. Nous arrivons à la fin du deuxième débat. Je rappelle que les nouveaux amendements pour le troisième débat doivent être déposés immédiatement auprès de M^{me} Marie-Christine Cabussat, sachant que le troisième débat porte sur le budget tel qu'il a été voté au terme du deuxième débat. Que le budget ait été accepté ou refusé en deuxième débat, les amendements acceptés sont intégrés au budget au stade du troisième débat, selon le Service de surveillance des communes. Je vous donne lecture des délibérations, afin de les voter. *(Le président lit les délibérations.)*

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération I amendée est acceptée par 64 oui contre 4 non (5 abstentions).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II amendée est acceptée sans opposition (68 oui et 8 abstentions).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération III amendée est acceptée par 74 oui contre 1 non.

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2018 (soir)
Budget 2019

4381

Les délibérations sont ainsi conçues:

Le conseil municipal,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres a), b), c) et g), les articles 90 et 95 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition du Conseil administratif, décide :

Délibération 1 - Centimes additionnels

Article premier

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux de l'exercice 2019, en conformité de la loi générale sur les contributions publiques, du 9 novembre 1887, article 291 et suivants, est fixé à **45,49**.

Article 2

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2019 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune, en conformité des art. 291 et 293, lettre C, de la loi générale sur les contributions publiques, du 9 novembre 1887, est fixé à 100.

Article 3

Le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de prendre un arrêté approuvant, en ce qui concerne la Ville de Genève, le nombre de **45,49** centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux et de 100 centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens pour l'exercice 2019.

Le conseil municipal,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres a), b), c) et g), les articles 90 et 95 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition du Conseil administratif, décide :

Délibération 2 - Budget administratif et mode de financement

Article premier. - Budget de fonctionnement

CHF

Les charges du budget de fonctionnement de la Ville de Genève sont arrêtées à	1'237'514'164
sous déduction des imputations internes de	-85'948'727
soit un total des charges nettes de	1'151'565'437

et les revenus à	1'237'507'338
sous déduction des imputations internes de	-85'948'727
soit un total des revenus nets de	1'151'558'611

L'excédent de charges présumé s'élève à CHF **6'826**

Il se décompose de la manière suivante :

Résultat opérationnel	-6'826
Résultat extraordinaire	0

Article 2. - Budget des investissements

Le budget des investissements se présente de la manière suivante :

a) patrimoine administratif	
dépenses	100'000'000
recettes	0
investissements nets	100'000'000
b) patrimoine financier	
dépenses	30'000'000
recettes	0
investissements nets	30'000'000

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2018 (soir) Budget 2019

c) total	dépenses	130'000'000
	recettes	0
	investissements nets	130'000'000

Le budget des investissements est approuvé à titre de plan de trésorerie pour la part des crédits résultant de délibérations particulières votées et sous réserve de celles qui doivent l'être.

Article 3. - Mode de financement

Les investissements nets sont autofinancés comme suit :

	CHF	CHF
investissements nets PA		100'000'000
amortissements et dépréciations	80'026'540	
attributions aux fonds (-) prélèvements	-1'563'890	
excédent de charges de fonctionnement	-6'826	
autofinancement		78'455'824
insuffisance de financement		21'544'176

Article 4. - Compte de variation de la fortune

La diminution présumée de la fortune de la Ville de Genève s'élève à 6'826 correspondant à l'excédent de charges du budget de fonctionnement.

Le conseil municipal,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres a), b), c) et g), les articles 90 et 95 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition du Conseil administratif, décide :

Délibération 3. - Emprunts

Article premier

Pour assurer l'exécution du budget de la Ville de Genève, le Conseil administratif peut émettre en 2019 des emprunts publics ou d'autres emprunts à long terme jusqu'à concurrence de 21'000'000 francs pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif et de 30'000'000 francs pour couvrir les investissements du patrimoine financier.

Article 2

Le Conseil administratif est également autorisé à faire usage des nouveaux instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

Article 3

Le Conseil administratif peut également renouveler sans autre, en 2019, les divers emprunts qui viendront à échéance et procéder à tout remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.

Le président. Mesdames et Messieurs, nous sommes arrivés au terme du deuxième débat. Le troisième débat est obligatoire et aura lieu après une courte suspension de séance, le temps de dresser la liste des amendements déposés pour le troisième débat.

5. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

6. Interpellations.

Néant.

7. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 21 h 20.

SOMMAIRE

1. Exhortation	4366
2. Communications du Conseil administratif	4366
3. Communications du bureau du Conseil municipal	4366
4. Rapport général de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget 2019 (PR-1310 A). Suite du deuxième débat.	4367
5. Propositions des conseillers municipaux	4383
6. Interpellations	4383
7. Questions écrites	4383

La secrétaire administrative du Conseil municipal:
Marie-Christine Cabussat